

Membres présents et représentés : 110

## **Jardins Associatifs de la Communauté d'Agglomération de Reims Assemblée générale extraordinaire du 15 février 2004**

### **Ouverture de séance 9 heures 35.**

Didier KLODAWSKI remercie les personnes présentes. L'ordre du jour est l'adoption des nouveaux statuts. Puis, il rend hommage à la commission chargée d'étudier le projet : Michel HAUMONT, Jean-Claude CHEMIN, M. et Mme BALIGOUT, Gérard BARTHÉLÉMY, José DIAS, Joseph MANZONI, Édouard ZDOBYCH, M. et Mme HÉNAU, Annick POIRET, Chantal COLARDELLE, Lydie HUBAULT et Didier KLODAWSKI. Excusés : Marilyne DETANTE et Jean MAST (16 décembre 2003).

Tout d'abord, la commission a voulu respecter l'équilibre des prérogatives et des obligations entre les dirigeants, le C.A. et tous les membres de l'Association. Le président présente brièvement les nouveautés à l'A.G.E :

1 – le nom change, du fait que le District n'existe plus. Il est devenu Communauté de Communes et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, la Communauté d'Agglomération. De plus le Sénat a voté une proposition de loi, qui sera bientôt soumise au vote de l'Assemblée Nationale : le terme Jardins Familiaux devrait être modifié et devenir Jardins Collectifs. Nous avons proposé le terme Jardins Associatifs.

2 – Dans le projet, il n'y a plus de distinction entre membre d'honneur, membre honoraire, membre actif. Nous proposons : membre jardinier et membre non-jardinier. Nous manquons de volontaires. Alors pourquoi ne pas ouvrir notre Association ?

3 – Adhérer à notre Association, ce n'est pas seulement avoir un jardin et le cultiver, c'est aussi avoir la volonté de participer à la vie de l'Association, même si votre participation n'est pas active. Mais vous devez avoir le sentiment d'appartenir à la grande famille des jardiniers amateurs réunis en association. Il y a un terme en latin : *affectio societatis*.

4 – Tous les motifs d'exclusion se trouvent dans les statuts et non plus dans le règlement intérieur. Vous pourrez décider d'un appel possible, en cas d'exclusion d'un membre.

5 – Le terme « *Bureau* » n'existe plus dans le projet. Le *Bureau* était constitué du président, vice-président, trésorier et secrétaire. Selon les tribunaux, le Bureau n'a aucune valeur juridique et n'a aucun pouvoir de décision. Ce pouvoir appartient aux assemblées et au Conseil d'administration. Il y a un président qui est le seul représentant légal de l'Association et le trésorier qui gère la trésorerie et la comptabilité.

Ensuite, le président lit le projet de statuts et le soumet aux votes de l'A.G.E.

**Article 1**, on reparlera de la dénomination en fin de séance.

**Article 2**, Guy HAREN précise que l'Association ne vend jamais de semence. Didier KLODAWSKI lui répond qu'il faut tout de même le prévoir dans les statuts. Cela laisse la possibilité de le faire un jour ou l'autre. **Approbation à l'unanimité.**

**Article 2. Approbation à l'unanimité.**

**Article 3.** Guy HAREN annonce que le Tribunal de Grande Instance (T.G.I.) a demandé le transfert du siège rue TRONSSON-DUCOUDRAY. Didier KLODAWSKI précise qu'il y avait une demande d'annulation d'une exclusion d'un membre auprès du Tribunal. Le T.G.I. a seulement annulé l'exclusion. La détermination du siège social est la compétence exclusive de l'Association. Guy HAREN intervient et dit que le siège social doit être choisi par l'assemblée générale et non par le conseil d'administration, conformément à la loi de 1901. Le président précise que seuls les statuts précisent l'organe social qui a la possibilité de transférer le siège. Les nouveaux statuts seront déposés à la Sous-préfecture de Reims, qui vérifiera leur conformité à la loi et aux règlements. Guy HAREN précise que la loi est supérieure aux statuts. **Abstention : 0, contre : 3, pour : 107. Approbation à la majorité.**

**Articles 3, 4, 5, 6, 7 et 8. Approbation à l'unanimité.**

**Article 9,** Guy HAREN demande pourquoi la jouissance du jardin se termine par la reprise des parcelles par le propriétaire. C'est un fait extérieur à l'Association lui répond le président. L'Association n'est pas responsable dans ce cas. Les propriétaires des terrains étant la Municipalité et la Communauté d'Agglomération, Guy HAREN demande si l'Association est autonome. Le président lui répond que l'Association est juridiquement autonome. Mais, on doit considérer la Municipalité et la Communauté d'Agglomération comme nos administrations de tutelle. **Approbation à l'unanimité.**

**Article 10. Abstention : 0, contre 4, pour : 106. Approbation à la majorité.**

**Articles 11. Approbation à l'unanimité.**

**Article 12,** Madame LEBORGNE demande qu'il y ait également un état des lieux, lors de l'adhésion. Ceci est prévu dans le nouveau règlement intérieur, lui répond le président. **Approbation à l'unanimité.**

**Article 13,** Pierre BIGORGNE propose une procédure d'appel devant l'assemblée générale. Madame LEBORGNE propose la constitution d'une commission chargée d'étudier l'affaire, avant de convoquer la personne. Didier KLODAWSKI donne les inconvénients d'une procédure d'appel. L'assemblée générale peut durer très longtemps. Le climat risque de se dégrader, des membres seraient pour et d'autres contre l'exclusion. Le Conseil d'administration prend des décisions rapides. Si l'affaire se passe en mars, celle-ci serait revue 10 à 11 mois plus tard, en cas d'appel, entraînant des problèmes insurmontables pour l'Association ; l'appel étant suspensif. **Abstention : 0, contre 15, pour : 95. Approbation à la majorité.**

*Ajouter article 14 - Motifs graves d'exclusions.*

**Article 14, alinéa 19,** Guy HAREN demande que le jardinier soit prévenu. Le président lui répond que c'est prévu dans le nouveau règlement intérieur.

**Article 14, alinéas 1 à 30,** il est demandé qu'il y ait plus de dialogue, avant d'engager une procédure. **Approbation à l'unanimité.**

**Article 15,** changer le terme *emprise* par *entreprises*. **Approbation de l'article à l'unanimité.**

**Article 16. Approbation à l'unanimité.**

**Article 17**, modifier : *Le renouvellement du conseil d'administration a lieu par tiers tous les ans et non tous les trois ans. Ajouter pas* (Les membres ayant démissionné ne sont pas éligibles). **Approbation de l'article à l'unanimité.**

**Article 18**, ajouter : *Le président a la possibilité de ne plus convoquer un membre du conseil d'administration, quand ce dernier a provoqué des incidents de séance ou s'il a agressé un autre membre lors d'une séance du conseil.* **Approbation de l'article à l'unanimité.**

**Articles 19 et 20. Approbation à l'unanimité.**

**Article 21**, Guy HAREN demande qu'il y ait un secrétaire comme l'exige la loi de 1901. Le président répond que ce sont les membres réunis en assemblée générale extraordinaire qui décident de l'organe chargé de la gestion. Didier KLODAWSKI vérifiera la conformité à la loi de 1901. Nous devons avoir une gestion simplifiée et efficace. Nous sommes une petite structure. **Approbation à l'unanimité.**

**Article 22. Approbation à l'unanimité.**

**Article 23**, Pierre BIGORGNE demande si les pouvoirs de représentation peuvent être transmis à une personne qui n'adhère pas à l'Association. Jean CHARTIER précise qu'une épouse devrait pouvoir obtenir un pouvoir. **Approbation à l'unanimité.**

**Article 25 et 26. Approbation de l'article à l'unanimité.**

**Retour à l'article 1**, Monsieur Jean-Marie BEAUPUY précise qu'à Reims, ce n'est pas une Communauté Urbaine, mais une Communauté d'Agglomération. Il est décidé que la dénomination définitive sera : *Jardins Associatifs de la Communauté d'Agglomération de Reims*, d'où le sigle *J.A.C.A.* **Approbation à l'unanimité.**

**Jardins Associatifs de la Communauté d'Agglomération de Reims  
Assemblée générale ordinaire du 15 février 2004**

**Ouverture de séance 10 heures 50**

**MOT DU PRÉSIDENT**

Au nom de tous les jardiniers, Le président remercie Monsieur Jean Louis SCHNEITER, Maire de Reims, Président de la Communauté d'Agglomération, qui s'est excusé et Monsieur Jean-Marie BEAUPUY, adjoint. Le président remercie également Monsieur Jean KOZYCKI, représentant la Société d'Horticulture de Reims, Messieurs JACQUEMINET et André LECLERC, maraîchers. Didier KLODAWSKI salue amicalement les présidents des autres associations de jardins familiaux. Il félicite Michel MANGELINK, président du Jardin du Cheminot de Reims, qui a reçu en 2003, la médaille du mérite agricole. Monsieur Francis FALALA, député, s'est excusé.

Aujourd'hui, nous rendons un hommage à nos amis disparus : Raymond TERRE, vice-président de la Fédération, trésorier de l'association Trois Fontaines, délégué régional des Jardiniers de France, Pierre DOE, jardinier et ancien technicien de la Ville de Reims et Émile FAYAULT, jardiniers. Les personnes présentes respectent une minute de silence.

Au nom des jardiniers, le président tient à remercier toutes les personnes ayant pris des fonctions et qui aident l'Association :

#### **Conseil d'administration**

Marilyne DÉTANTE, trésorière-adjointe,  
Gérard BARTHELEMY, secrétaire adjoint  
José DIAS, administrateur et responsable secteur MHP,  
Jean MAST, administrateur et responsable secteur MHP,  
Joseph MANZONI, administrateur et responsable secteur BMN,  
Michel HAUMONT, administrateur et responsable secteur EGA/ESP,  
Geneviève BALIGOUT, administrateur nouvellement coopté,

#### **Autres membres**

Michel HOUDE, responsable des cotisations ANJ,  
Daniel BALIGOUT, responsable LDR,  
Bernardin ANTONIAK, responsable TSE,  
Paul HENAU, responsable CHP,  
Michel ROYER, responsable des cotisations BMS,  
Maurice BOUILLARD, Pascal GRANDREMY et Claude MATHIEU pour leur disponibilité et les travaux réalisés

Le Président tient à remercier Messieurs LAVOISY, THUILLIER et ATHANASE (services des espaces verts) et Madame ACCATI (Mairie de Reims).

#### **RAPPORT D'ACTIVITÉ**

##### **Achats :**

1 aspirateur pour notre bureau,  
Fournitures et enveloppes timbrées,  
Du champagne,  
Du fumier secteur EGA/ESP,  
Grillage et remise en état BMS (travaux remboursés GROUPAMA),  
Clés, serrure de sécurité ROS,  
1 taille-haie,  
10 pompes,  
Des plaques pour le concours des plus beaux jardins dont une partie a été remboursée par la Fédération,  
Bons d'achats pour le concours,  
12 abris + 2 tables,  
1 vidéo projecteur, payé 2/3 par l'Association et 2/3 par la Fédération.  
Déplacements.

## **Gestion des membres**

Décédés : 2, démissions : 15, exclusions : 3 (2 pour le jardin, 1 cause déménagement), entrées : 21. Il reste à ce jour, huit jardins non attribués.

## **Tour des secteurs**

Le président a fait le tour des secteurs et a rencontré les jardiniers. Il avoue que l'année culturelle 2002/03 a été bien tumultueuse. Vous m'avez exprimé, quand je vous ai rencontré récemment, votre mécontentement, voire votre colère, concernant la dureté, la sévérité, l'application stricte du règlement intérieur, sans intelligence. Cela s'est traduit par un procès que l'Association a perdu. Vous m'avez fait remarquer que notre Association a dérivé de son objectif principal : regrouper des jardiniers amateurs, vivre en collectivité, en harmonie les uns avec les autres, vivre en convivialité.

Vous m'avez dit qu'il y avait eu trop de réflexions sur les portes restées ouvertes et les voitures mal garées. De plus, le vice-président de l'époque a été accusé de voyeurisme, en se cachant pour surveiller les jardiniers. Le vice-président a engendré un mauvais climat à l'intérieur de l'Association. Les jardiniers dénoncent de sa part une gestion contradictoire et beaucoup de promesses non tenues. Le président a aussi des tords. Le vice-président est trop sévère. On vient au jardin pour se détendre et non pour avoir toujours des remarques méchantes qui ne font jamais plaisir.

Des jardiniers se plaignent de harcèlement et déplorent les menaces du vice-président : lettres recommandées, exclusion pour non-respect du règlement intérieur. Il fallait toujours demander une autorisation (serres, rangements des abris, ne rien entreposer au voisinage de l'abri ou du grillage). Le vice-président ne se présentait pas, mais il donnait tout de suite des ordres aux jardiniers. Pour d'autres personnes, le vice-président prend des décisions autoritaires et arbitraires, sans en référer au président, ni au conseil d'administration.

Dans certains secteurs, Monsieur Maurice BOUILLARD, il faut le citer, c'est l'ancien vice-président, est interdit de séjour. Il venait trois ou quatre fois par jour pour surveiller les jardiniers, cela a engendré trop d'histoires. Les jardiniers ne veulent plus le voir. C'est une association et non un camp disciplinaire pensait la majorité des jardiniers. Monsieur Guy HAREN, qui a demandé à s'exprimer, prend la parole. Il déplore la dureté de l'ancien vice-président. Cela a engendré un mauvais climat dans l'Association. Il était temps que cela cesse. Guy HAREN reprend le nombre d'exclusions des années précédentes. Il y en avait de trop. Il annonce qu'il avait été lui-même exclu de l'Association, puis réintégré. Le président le remercie de s'être exprimé avec franchise.

Le président demande à Monsieur Maurice BOUILLARD de venir s'expliquer. Ce dernier précise que tous les jardiniers ne sont pas présents aujourd'hui, à l'assemblée générale. Il y a des personnes qui l'apprécient et qui ne sont pas venues. Le président lui demande où il en est avec l'Association. Le président a reçu deux lettres. La première précisait qu'il demandait une indisponibilité de quatre mois et la deuxième annonçait sa démission au renouvellement du poste de trésorier. Le Président ne comprend pas très bien et lui demande plus de précision. Monsieur Maurice BOUILLARD fait part du fait, qu'il reste simple jardinier.

Émile PICARD prend la parole et précise que Monsieur Maurice BOUILLARD a fait des menaces non fondées aux jardiniers, comme un contrôle d'alcoolémie pour les personnes sortant des jardins. Georges BIAUJAUD estime que l'ancien vice-président est à l'origine d'une très mauvaise ambiance dans les jardins. Il n'aurait jamais dû prendre des fonctions dans l'Association.

### **Demandes par secteur**

Le président annonce que les demandes par secteur seront étudiées prochainement par le conseil d'administration. Il fait un rapide tour des secteurs. Georges POUILLY rappelle les problèmes d'hygiène issus des riverains. Jean CHARTIER évoque les ornières sur le petit parking, puis propose du sable le long de la clôture afin que l'herbe ne puisse plus pousser. Émile PICART propose la pose d'un panneau d'interdiction de stationner au chemin du FER À CHEVAL.

### **Fédération**

Notre Fédération regroupe huit associations : Croix du Sud, Pays de France, Quartier Maroc, Saint Brice Courcelles, Cheminots, Trois Fontaines, Communauté d'Agglomération et Trois Rivières, ce qui représente environ 1000 jardiniers.

Notre Fédération a été créée en 1995 et son objet est de regrouper des Associations de J.F., afin de pouvoir réaliser plus aisément les buts poursuivis par chaque association, en défendant leur intérêt, en coordonnant leurs actions et en groupant les moyens d'action. Je rappelle les avantages pour les jardiniers :

- mutation possible entre association, en cas de déménagement ;
- soirée dansante ;
- concours des plus beaux jardins de Reims.

Notre Fédération est surtout un groupe de travail, mettant en commun notre savoir-faire et nous essayons de régler ensemble nos différents problèmes. Cette année, notre Fédération a organisé le salon Jardin et Nature, au mois de mars, au Parc des expositions, un repas dansant, les concours des plus beaux jardins associatifs de Reims. Félicitations à tous, les jardins sont très bien tenus. L'assemblée générale annuelle de la Fédération a élu les dirigeants :

Président : ..... Didier KLODAWSKI (Communauté d'Agglomération ),

Vices présidents : ..... Georgy WEILLER (Croix du Sud),  
..... Michel MANGELINCK (Cheminots),

Trésorier : ..... Didier KLODAWSKI (Communauté d'Agglomération),

Trésorier-adjoint : ..... Michel HERBRETEAU (Pays de France),

Secrétaire : ..... Robert LEROY (Pays de France),

Secrétaire-adjoint : ..... Fabienne GROS (Croix du Sud).

## **RAPPORT FINANCIER**

Monsieur Maurice BOUILLARD était vice-président et trésorier de l'Association. En conséquence, le Président lui demande de présenter les comptes. Ce dernier fait part à l'assemblée de sa démission du poste de trésorier. Le président rappelle que Monsieur BOUILLARD était trésorier jusqu'au 14 octobre 2003. Il demande, à nouveau, les comptes pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2002 au 31 octobre 2003. Monsieur BOUILLARD doit présenter le livre des comptes jusqu'à la date de sa démission. Monsieur BOUILLARD dit qu'il n'a rien. Didier KLODAWSKI précise que depuis la démission de Monsieur BOUILLARD au 14 octobre, il s'est occupé personnellement de la trésorerie. Le Président a dû déposer les cotisations en banque et établir le rapport financier de la période, ce qu'il lui a donné un surcroît de travail. Il estime que c'est une démission abusive de la part de Monsieur BOUILLARD, laissant l'Association en difficulté et il n'apprécie pas du tout. L'assemblée remercie le président.

Le Président distribue aux membres le rapport financier et en fait part à l'assemblée. Il fait le point de chaque poste. Il explique en détail les recettes et les dépenses de l'Association. Il demande s'il y a des questions et précise que la comptabilité est à la disposition des membres. Il remercie vivement la Municipalité de REIMS pour les subventions.

## **RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE**

Le Président demande à Chantal COLARDELLE de lire le rapport. La commission a contrôlé les recettes et les dépenses de l'Association.

Le solde final au 31 octobre 2003 correspond au relevé du compte bancaire domicilié au CRÉDIT MUTUEL DU NORD, après état de rapprochement. La commission a contrôlé l'exactitude des recettes. Il y a parfaite correspondance entre les cotisations, droits d'entrée, dépôts de garantie et autres recettes et les sommes encaissées par l'Association. La commission a constaté que l'Association ne dispose plus de caisse. L'ensemble des espèces est déposé immédiatement sur le compte bancaire de l'Association. Toutes les dépenses sont dûment justifiées par une facture ou une note de frais. En outre, la commission de contrôle a quelques remarques à formuler :

1°) Quant à l'exercice comptable vérifié par nos soins, Monsieur Maurice BOUILLARD a été trésorier de l'Association du 1<sup>er</sup> octobre 2002 au 14 octobre 2003, date à laquelle, il a mis fin à ses fonctions (lettre du 14 octobre 2003 envoyée au Président).

2°) Nous avons remarqué que des cotisations en espèces d'un montant de 129,70 € provenant du secteur BONS-MALADES NORD, ont été déposées en banque par Monsieur Maurice BOUILLARD le 29 août 2003, alors que le dépôt aurait dû s'effectuer par lui, courant novembre 2002. Nous avons ainsi constaté un retard de neuf mois.

Concernant la mission de contrôle des comptes, la commission n'a décelé aucune anomalie, elle certifie que les comptes associatifs de la période étudiée sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de l'Association. La commission donne quitus au conseil d'administration et propose à l'assemblée générale ordinaire, l'approbation des comptes.

Le président remercie la commission de son excellent travail. Il précise que ce fut un contrôle rigoureux. Didier KLODAWSKI exprime sa confiance à Joseph MANZONI, ce dernier a remis à Monsieur BOUILLARD, les cotisations du secteur BONS-MALADES NORD, en temps utile.

### **Approbation des comptes à l'unanimité.**

### **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES**

Éric MARTIN n'étant pas venu aux contrôles des comptes, le Président ne souhaite pas le renouvellement de son mandat. Jean-Charles DELMAIRE ne souhaite pas se représenter. Quant à Chantal COLARDELLE, elle préfère se présenter au poste d'administrateur. Georges BIAUJAUD et Jacky BROCHE se présentent. **Approbation à l'unanimité.**

### **RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR TIERS**

Membres sortants se représentant : Joseph MANZONI, Gérard BARTHÉLÉMY, Didier KLODAWSKI. **Approbation à l'unanimité.** Didier KLODAWSKI remercie l'assemblée de lui renouveler sa confiance.

Nouveaux membres : Geneviève BALIGOUT et Chantal COLARDELLE pour un an afin de respecter le renouvellement par tiers. **Approbation à l'unanimité.**

### **PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2004**

Le président demande qui veut des abris : Joseph MANZONI, 2 à LEDRU-ROLLIN, 1 aux MARAÎCHERS, 1 CHEMIN DES PENSIONNÉS. Le président fera les comptes avec les demandes individuelles. L'Association demandera une subvention de fonctionnement de 3 500 € et une subvention d'équipement de 6 500 €. Le Président précise :

- La Ville de Reims, le Service des Espaces Verts et la Fédération organiseront le 7 avril 2004, à la Mairie, une réunion sur la prise de conscience de l'emploi abusif de produits phytosanitaires causant des pollutions. D'après un rapport de la M.S.A., les jardiniers amateurs dosent trop les traitements ;
- Salon Nature et Jardins au Parc des expositions qui aura lieu les 26, 27 et 28 mars 2004 ;
- Le jury du concours des plus jardins sera composé de membres de la Société d'horticulture ;
- La deuxième fête des jardins à SAINT BRICE CORCELLES aura lieu le 25 avril 2004 ;
- SAINT-FIACRE sera célébré le dimanche 5 septembre 2004, fête des jardiniers et des horticulteurs, il y aura une messe dans l'église SAINT-REMI, puis un repas ;
- Une journée relative aux couleurs d'automne sera organisée par Alain HUON, au secteur ANCIENS-JARDINS dans le jardin de François ESPOSITO.

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Le président lit le projet. Il corrigera les fautes d'orthographe et de frappe dans l'état définitif.

### **Articles 1 à 13. Approbation à l'unanimité.**

**Article 14**, ajouter : *Les petites pataugeoires démontables pour enfants, de dimension réduite, sont autorisées dans les jardins, sous la responsabilité des parents ou du propriétaire.* **Approbation à l'unanimité.**

### **Articles 15 à 25. Approbation à l'unanimité.**

**Article 26**, changer *sans en avoir averti le Président de l'Association.* **Approbation à l'unanimité.**

### **Article 27. Approbation à l'unanimité.**

**Article 28**, ajouter : *seules les toilettes chimiques démontables sont tolérées dans les jardins. Les personnes s'abstiendront de polluer les lieux et la nappe phréatique.* **Approbation à l'unanimité.**

### **Article 31 à 37. Approbation à l'unanimité.**

Jean-Charles DELMAIRE a demandé par lettre l'ajout d'un article : *Les toiles de tente, les auvents ou les tonnelles seront autorisés entre mars et octobre, suivant l'horaire d'été. Dans tous les cas, les jardiniers devront demander l'avis du responsable ou de l'administrateur. Ils devront faire attention qu'ils n'atterrissent pas sur l'autoroute, ni sur la voie publique, lors de vent violent, afin de pas provoquer d'accident.*

**Cet article est adopté à l'unanimité** et devient l'article 15. Les articles 15 à 37 deviennent ainsi les articles 16 à 38, du fait de l'insertion.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Réponses**

**Michel DIDIER (ROSERAIE)** absent, représenté par Jocelyn HANS : le Président lit sa lettre et précise que sa demande n'a pas à être exposée en assemblée générale. Cela ne concerne pas les autres jardiniers. Il est vrai qu'il y a eu un courrier abondant. Avec les autres membres, cela se fait en confiance, par téléphone ou par courriel. Avec Michel DIDIER, c'est toujours par lettres recommandées, tant au niveau des demandes, que des réponses. Nous avons démonté l'ancienne cabane et nous l'avons transportée au dépôt. D'habitude, le jardinier se débrouille tout seul. Nous avons apporté une aide précieuse à Michel DIDIER. Nous avons donc effectué quatre voyages : un aller et retour pour enlever l'ancienne cabane et un aller et retour pour apporter l'abri neuf. Michel DIDIER était d'accord pour rembourser les lettres recommandées et les frais de transport, pour un total de 24,00 €. Michel DIDIER a signé un bon, lors de la remise de l'abri neuf. Le Président ne comprend pas pourquoi, on reparle de ceci, dans la mesure où toutes les parties s'étaient mises d'accord. Michel DIDIER devra donc rembourser les 24,00 €, comme convenu.

**Bernadette FAILLARD (CHEMIN DES PENSIONNÉS)** : *depuis mon arrivée, mon abri de jardin a une porte en très mauvais état, celle-ci doit être remplacée ou changée. Mais quand cela sera-t'il fait ?* Un nouvel abri sera attribué à Madame FAILLARD.

**Gilberte BURETTE (ROSERAIE)** : *que vont devenir les jardins du secteur ROSERAIE avec la Coulée Verte ? Sera-t-on expulsés ou remplacés ?* Le Président rappelle que l'ancien DISTRICT a déjà repris une bande de quinze mètres le long de la Vesle. Jusqu'à maintenant, il n'a entendu parler de rien. Affaire à suivre.

Pour terminer, le Président encourage les jardiniers à fleurir les jardins et les parties communes. Les fleurs sont très importantes dans un jardin et dans l'environnement proche. On peut choisir ses plantes et avoir pratiquement un jardin fleuri toute l'année. Il faut que REIMS conserve sa quatrième fleur. Les jardins familiaux sont très bien entretenus et nous continuerons à les fleurir. Inscrivez-vous auprès de la Société d'Horticulture pour le concours des balcons fleuris.

Didier KLODAWSKI précise que nous avons changé la dénomination de l'Association, les statuts et le règlement intérieur, c'est l'occasion de repartir du bon pied. Il faut retrouver la sérénité, la convivialité, l'entraide et solidarité dans les jardins et dans notre Association.

La parole est donnée aux invités. Monsieur Jean KOZYCKI représente la Société d'Horticulture de Reims (SHR) et se félicite du rapprochement avec les associations de jardins familiaux. La SHR travaillera dorénavant avec les différentes associations. On forme la grande famille des jardiniers amateurs.

Monsieur André LECLERC, maraîcher, prend la parole et se dit satisfait d'être invité à l'assemblée. Il expose les motifs de son intervention. Monsieur JACQUEMINET rappelle que la fête de SAINT-FIACRE se déroulera dimanche 5 septembre 2004. Le matin, il y aura une messe et le soir, un repas. Le Président remercie les invités.

Monsieur Jean-Marie BEAUPUY rappelle que la réunion à la Mairie aura lieu le mercredi 7 avril 2004, à 17 heures 30. Le thème est une prise de conscience de l'emploi abusif des produits de traitement. La Vesle est une rivière fragile, car elle a un petit débit. De plus, nous devons être vigilants, surtout aux endroits de captage des eaux. Monsieur BEAUPUY encourage les adhérents à fleurir les jardins. Il faut enlever les tôles et dépôts non-conformes, ce n'est pas esthétique dans un terrain. Les tonneaux ou les cuves peuvent être cachés par de la végétation ou des fleurs. Didier KLODAWSKI remercie Monsieur BEAUPUY, lève la séance, et, invite les participants au verre de l'amitié.

Didier KLODAWSKI

Président